

## Compte-rendu du Bureau Exécutif du vendredi 27 avril 2018

Les délibérations prises par le Bureau Exécutif du vendredi 27 avril 2018 dans le cadre de la délibération du Conseil Communautaire du 12 avril 2016 (art L 5211-10 du CGCT) sont portées à la connaissance de l'Assemblée.

| N°<br>Passage | Titre et résumé  | Vote                 | Date<br>Préfecture |
|---------------|--|----------------------|--------------------|
| 1             | <b>Apurement des créances irrécouvrables - Budget Principal et Budget annexe du Développement Economique</b><br>Apurement des créances irrécouvrables pour le Budget Principal et les Budget annexe du Développement Economique  | Adopte à l'unanimité | 30 avril<br>2018   |
| 2             | <b>Apurement des créances irrécouvrables - Budgets annexes de l'Eau et de l'Assainissement</b><br>Apurement des créances irrécouvrables pour les budgets annexes de l'Eau et de l'Assainissement   | Adopte à l'unanimité | 30 avril<br>2018   |
| 3             | <b>Mise aux normes de la filière de décantation de l'Unité de Production d'Eau Potable de l'Epau - Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement public Local (DSIL)</b><br>SUBINV/SG/MG/LMM-18-0954<br><br>Mise aux normes de la filière de décantation de l'Unité de Production d'Eau Potable de l'Epau - Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement public Local (DSIL)<br><br>Dans le cadre de l'appel à projets 2018 au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement public Local, Le Mans Métropole sollicite pour la mise aux normes de la filière de décantation de l'Unité d'Eau Potable de l'Epau une subvention de 490 000 € pour la première phase de travaux estimée à 4 175 000 € HT. | Adopte à l'unanimité | 30 avril<br>2018   |
| 4             | <b>Aménagement de liaisons douces et d'une voie nouvelle entre les routes de Laval et de Beaugé - Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement public Local (DSIL)</b><br>SUBINV/FC/GI/LMM-18-971<br>Aménagement de liaisons douces et d'une voie nouvelle entre les routes de Laval et de Beaugé - Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement public Local (DSIL)<br><br>Dans le cadre de l'appel à projets 2018 au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement public Local, Le Mans Métropole sollicite pour l'aménagement de liaisons douces entre les routes de Laval et de Beaugé une subvention de 235 000 € pour un coût estimé à 940 927 € HT.   | Adopte à l'unanimité | 30 avril<br>2018   |
| 5             | <b>LE MANS - Vauguyon Courbet</b><br><b>Mainlevée partielle d'hypothèques sur 60 logements</b><br><b>Société Anonyme des Marchés de l'Ouest (SAMO)</b><br>Autorisation de main levée partielle d'hypothèques au fur et à mesure de la vente des 60 logements situés secteur Vauguyon Courbet au Mans.  | Adopte à l'unanimité | 30 avril<br>2018   |

| N°<br>Passage | Titre et résumé   | Vote                 | Date<br>Préfecture |
|---------------|---|----------------------|--------------------|
| 6             | <p><b>Le Mans - Opération Saint Martin - Construction en VEFA de 22 logements locatifs F2M</b><br/> <b>Garantie de Le Mans Métropole à hauteur de 50 % - Encourt garanti : 859 000 €</b><br/>           Attribution d'une garantie de Le Mans Métropole à hauteur de 50% à F2M pour un emprunt d'un montant total de 1 718 000 € concernant des travaux de construction en VEFA de 22 logements locatifs situés avenue Jean Jaurès et rue Louis Crétois au Mans - Opération St Martin.</p>  | Adopte à l'unanimité | 30 avril<br>2018   |
| 7             | <p><b>Aménagement de la ZAC de la Bussonière à Allonnes - Société d'Economie Mixte CENOVIA</b><br/> <b>Garantie de Le Mans Métropole à hauteur de 80 % - Encourt garanti : 800 000 €</b><br/>           Attribution d'une garantie à hauteur de 80% de Le Mans Métropole à La SEM CENOVIA pour un emprunt de 1 000 000 € dans le cadre d'une opération d'aménagement de la ZAC de la Bussonière à Allonnes.</p>   | Adopte à l'unanimité | 30 avril<br>2018   |
| 8             | <p><b>Délégation de compétences de l'Etat pour l'attribution des aides publiques au logement : Avenant n° 9 à la convention des aides à l'habitat privé et Avenant n°10 à la convention de délégation de compétence pour la période 2014-2019</b><br/>           Les avenants n°10 à la convention de délégation de compétence et n°9 à la convention de gestion de l'ANAH, ont pour objectif de définir, pour l'année 2018, les objectifs de production de logements et les crédits d'engagement alloués par l'Etat pour la réalisation de ces objectifs;</p>                        | Adopte à l'unanimité | 30 avril<br>2018   |
| 9             | <p><b>Coulaines - Opération Les Portes des Chemins Creux - Convention de soutien au programme d'Accession Sociale à la Propriété entre Union &amp; Progrès et Le Mans Métropole</b><br/>           Dans le cadre du dispositif de soutien de Le Mans Métropole à l'accession sociale à la propriété, il s'agit de valider l'octroi d'une subvention de 6 500 € par logement pour le programme "Les Portes des Chemins creux" situé à l'angle de la rue de la Gironde et de la rue de la Ruelle verte sur la commune de Coulaines. Ce programme concerne 24 logements individuels.</p> | Adopte à l'unanimité | 30 avril<br>2018   |
| 10            | <p><b>Arnage - Opération rue des Roitelets - Convention de soutien au programme d'Accession Sociale à la Propriété entre Union &amp; Progrès et Le Mans Métropole</b><br/>           Dans le cadre du dispositif de soutien de Le Mans Métropole à l'accession sociale à la propriété, il s'agit de valider l'octroi d'une subvention de 5 000€ par logement pour le programme "rue des Roitelets" situé sur la commune d'Arnage qui concerne 4 maisons.</p>  | Adopte à l'unanimité | 30 avril<br>2018   |
| 11            | <p><b>Le Mans - rues Bary et Belfort (28 PLUS et 15 PLA-I) Acquisition en VEFA - F2M - Construction en secteur Diffus - Exercice 2018</b><br/>           Des aides de 90 000 € de l'Etat et de 122 500 € de Le Mans Métropole sont accordées à Le Mans Métropole Habitat dans le cadre de la programmation 2018 des aides à la pierre.</p>  | Adopte à l'unanimité | 30 avril<br>2018   |
| 12            | <p><b>LE MANS - Divers groupes (48 logements) - Participation financière de Le Mans Métropole aux travaux de restructuration de logements</b><br/>           Une aide de 16 680.30 € est accordée à Le Mans Métropole Habitat dans le cadre de l'intervention de Le Mans Métropole en matière de restructuration de logements.</p>  | Adopte à l'unanimité | 30 avril<br>2018   |
| 13            | <p><b>LE MANS - participation financière de Le Mans Métropole aux travaux destinés à l'adaptation aux besoins des personnes handicapées et des personnes âgées dans deux logements propriété de la S.A.M.O. Secteur Diffus - Exercice 2018</b><br/>           Une aide de 625.91€ est accordée à la S.A.M.O. dans le cadre de l'intervention de le Mans Métropole en matière d'adaptation des logements aux besoins des personnes handicapées et des personnes âgées du patrimoine locatif social.</p>  | Adopte à l'unanimité | 30 avril<br>2018   |

| N°<br>Passage | Titre et résumé  | Vote                 | Date<br>Préfecture |
|---------------|--|----------------------|--------------------|
| 14            | <p><b>Le Mans - divers groupes (35 logements) - Participation de Le Mans Métropole à des travaux d'adaptation aux besoins des personnes handicapées et des personnes âgées de logements propriété de Le Mans Métropole Habitat - secteur Diffus - exercice 2018</b></p> <p>Une aide de 11 548.50 € est accordée à Le Mans Métropole Habitat dans le cadre de l'intervention de Le Mans Métropole en matière de restructuration de logements.</p>   | Adopte à l'unanimité | 30 avril<br>2018   |
| 15            | <p><b>LE MANS - 71 rue Paul Ligneul (1 logement) - Participation financière de Le Mans Métropole aux travaux destinés à l'adaptation au handicap de deux logements propriété de SARTHE HABITAT - Secteur Diffus - Exercice 2018</b></p> <p>Une aide de 555.61 € est accordée à Sarthe Habitat dans le cadre de l'intervention de Le Mans Métropole en matière d'adaptation des logements aux besoins des personnes âgées et handicapés.</p>  | Adopte à l'unanimité | 30 avril<br>2018   |
| 16            | <p><b>LE MANS - résidence Comptoirs Modernes - participation financière de Le Mans Métropole aux travaux destinés au réaménagement d'abords et de pieds d'immeubles dans un groupe propriété de la S.A.M.O. Secteur Diffus - Exercice 2018</b></p> <p>Une aide de 8 716.40 € est accordée à la S.A.M.O. dans le cadre de l'intervention de Le Mans Métropole en matière d'aménagements des abords et pieds d'immeubles du patrimoine locatif social.</p>   | Adopte à l'unanimité | 30 avril<br>2018   |
| 17            | <p><b>ALLONNES - rue de Sablé (12 logements) - Construction de logements locatifs sociaux - P.L.U.S. et P.L.A.I. - Sarthe Habitat - ANRU 2018</b></p> <p>Des aides de 31 200 € de l'ANRU et de 34 000 € de Le Mans Métropole sont accordées dans le cadre du programme de rénovation urbaine.</p>  | Adopte à l'unanimité | 30 avril<br>2018   |
| 18            | <p><b>Allonnes - ZAC du Vivier<br/>Prorogation durée de convention de concession<br/>Avenant n° 12</b></p> <p>La délibération vise à proroger la convention de concession de la ZAC du Vivier à Allonnes jusqu'au 20 juillet 2019 et autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant correspondant.</p>   | Adopte à l'unanimité | 30 avril<br>2018   |
| 19            | <p><b>Sargé-Lès-Le Mans - ZAC de la Pointe<br/>Prorogation durée de convention de concession<br/>Avenant n° 6</b></p> <p>La délibération vise à proroger la convention de concession de la ZAC de la Pointe à Sargé-Lès-Le Mans jusqu'au 30 septembre 2021 et autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant correspondant.</p>  | Adopte à l'unanimité | 30 avril<br>2018   |
| 20            | <p><b>Sargé-Lès-Le Mans - ZAC de la Pointe<br/>Remise d'ouvrages des voiries, des réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées, d'éclairage public et de génie civil de télécommunication</b></p> <p>La délibération vise à autoriser Monsieur le Président à signer les procès-verbaux de remise des ouvrages de la ZAC de la Pointe à Sargé-Lès-Le Mans constatant le transfert des voiries, des réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées, d'éclairage public et de génie civil de télécommunication, de Cénovia à Le Mans Métropole</p> | Adopte à l'unanimité | 30 avril<br>2018   |
| 21            | <p><b>Le Mans - Boulevard Nature - Rue de Leysin - Acquisition à l'Association Syndicale Libre Résidence Récréation</b></p> <p>LMM doit acquérir auprès de l'association Syndicale Libre Résidence Récréation un terrain situé rue de Leysin au Mans issu de la parcelle AC n° 862, d'une superficie d'environ 424 m<sup>2</sup>, afin d'aménager le boulevard Nature pour un montant de 8 480 €.</p>  | Adopte à l'unanimité | 30 avril<br>2018   |
| 22            | <p><b>Le Mans - Boulevard Demorieux - Acquisition aux Consorts NICOLLE</b></p> <p>Afin d'aménager le Boulevard Nature LMM doit acquérir un terrain cadastré KW 27 d'une superficie de 424 m<sup>2</sup>, situé boulevard Demorieux au Mans, auprès de Madame Solange MICHEL, Madame Valérie DHO, Madame Eve NICOLLE et Monsieur Léo NICOLLE, pour une somme de 4 900 €.</p>  | Adopte à l'unanimité | 30 avril<br>2018   |

| N° Passage | Titre et résumé   | Vote                 | Date Préfecture |
|------------|---|----------------------|-----------------|
| 23         | <p><b>Le Mans - Boulevard Nature - Acquisition à la Société d'Investissements Mobiliers et Immobiliers Lelievre</b><br/>Afin d'aménager le Boulevard Nature, LMM doit acquérir deux terrains issus de la parcelle AB 605 d'une superficie de 1 870 m<sup>2</sup> et de la parcelle AB 606 d'une superficie de 11 100 m<sup>2</sup> situés rue Charles Richet au Mans auprès de la société d'investissement mobiliers et immobiliers Lelièvre, pour une indemnité forfaitaire de 1 €.</p>  | Adopte à l'unanimité | 30 avril 2018   |
| 24         | <p><b>Le Mans - Rues de la Colline Saint Blaise, de la Plaine du Vallon, impasse de l'Ardoise, du Champ Haut et du Champ Bas - Acquisition auprès de l'ASL du Domaine de la Vallée de Saint Blaise</b><br/>LMM doit acquérir les rues de la Colline Saint Blaise et de la plaine du Vallon ainsi que les impasses de l'Ardoise, du Champ Haut et du Champ Bas au Mans, cadastrées section OT 144-162-231-291-297-304-305-306 et 315 d'une superficie totale de 9 234 m<sup>2</sup>, auprès de l'association Syndicale Libre du Domaine de la Vallée St Blaise, pour une indemnité forfaitaire de 1 €.</p> | Adopte à l'unanimité | 30 avril 2018   |
| 25         | <p><b>Le Mans - ZAC Ribay Pavillon - Clôture de l'opération - Acquisition à CENOVIA</b><br/>LMM doit acquérir auprès de CENOVIA un terrain à usage de voirie, place Raphaël Elizé, d'une superficie de 6 609 m<sup>2</sup>, afin de préparer la clôture de la ZAC Ribay Pavillon au Mans, pour une indemnité forfaitaire de 1 €.</p>  | Adopte à l'unanimité | 30 avril 2018   |
| 26         | <p><b>Le Mans - Acquisition SAS Immobilière du Mans</b><br/>Afin de permettre l'alignement de la rue de la Solitude, LMM doit acquérir une bande de terrain d'environ 170 m<sup>2</sup>, issue des parcelles cadastrées BV 237, 248, 240 et une bande de terrain d'environ 150 m<sup>2</sup>, à extraire des parcelles cadastrées BV 245, 244 et 246, appartenant à la SAS Immobilière du Mans, situées rue de la Solitude au Mans, pour un montant d'un euro forfaitaire.</p>  | Adopte à l'unanimité | 30 avril 2018   |
| 27         | <p><b>Allonnes - Restructuration du Centre Commercial du Mail - Acquisition à Madame Nora BOUHIZA</b><br/>Afin de permettre la mise en œuvre du projet de restructuration du centre commercial du mail d'Allonnes, LMM doit se rendre acquéreur d'un appartement appartenant à Mme BOUHIZA, situé 11 cour Mozart à Allonnes sur la parcelle cadastrée section BD n°113, propriété de la copropriété du centre commercial principal et constituant le lot n° 30, au prix de 82 802,60 € toutes indemnités comprises.</p>   | Adopte à l'unanimité | 30 avril 2018   |
| 28         | <p><b>Allonnes - Restructuration du Centre Commercial du Mail - Acquisition à la SCI MAZAGAN</b><br/>Afin de permettre la mise en œuvre du projet de restructuration du centre commercial d'Allonnes, LMM doit se rendre acquéreur d'un local commercial (numéro 4) situé cours Mozart à Allonnes, sur la parcelle cadastrée section BD n° 113 propriété de la copropriété du centre commercial principal et constituant le lot n° 4, au prix de 69 288 € toutes indemnités comprises.</p>  | Adopte à l'unanimité | 30 avril 2018   |
| 29         | <p><b>Allonnes - Aménagement de la rue Claude Debussy - Acquisition à la copropriété Résidence Le Mozart</b><br/>LMM doit acquérir une partie de la parcelle cadastrée section BD n° 159 à Allonnes pour une superficie d'environ 74 m<sup>2</sup>, propriété de la copropriété Résidence le Mozart, afin d'aménager des places de stationnement rue Claude Debussy pour une indemnité forfaitaire de 1 €.</p>  | Adopte à l'unanimité | 30 avril 2018   |
| 30         | <p><b>Coulaines - Rue de Paris - Acquisition à la Société Coopérative de Productions d'HLM Union et Progrès</b><br/>Dans le cadre de la construction de 11 logements rue de Paris à Coulaines, LMM doit déplacer l'abribus sur la parcelle cadastrée section AK n°216 et une partie des parcelles cadastrées section AK n° 214 et 215 pour une superficie totale de 125 m<sup>2</sup> propriétés de la Société Coopérative de Productions d'HLM Union et Progrès, pour une indemnité forfaitaire de 1 € (UN EURO).</p>  | Adopte à l'unanimité | 30 avril 2018   |
| 31         | <p><b>Coulaines - Rue de Deauville - Acquisition auprès de F2M</b><br/>LMM doit acquérir auprès de F2M la rue de Deauville à Coulaines, cadastrée AM n° 317 d'une superficie de 790 m<sup>2</sup> afin de l'intégrer au domaine public communautaire, pour une indemnité forfaitaire de 1 €.</p>  | Adopte à l'unanimité | 30 avril 2018   |

| N°<br>Passage | Titre et résumé  | Vote                 | Date<br>Préfecture |
|---------------|--|----------------------|--------------------|
| 32            | <b>Arnage - Boulevard Nature - Acquisition à Madame LE GUEN</b><br>Afin d'aménager le Boulevard Nature, LMM se rend acquéreur d'une bande de terrain d'une superficie de 13 m <sup>2</sup> , issue de la parcelle cadastrée AE 27 située 168 avenue Nationale sur la commune d'Arnage auprès de Madame LE GUEN pour un montant de 130 €.   | Adopte à l'unanimité | 30 avril<br>2018   |
| 33            | <b>Champagné - Aménagement de la rue des Ajoncs - Acquisition Consorts JARRIER</b><br>Afin de permettre l'aménagement de la rue des Ajoncs à Champagné, LMM se rend acquéreur d'une bande de terrain issue de la parcelle AH 323 située 12 route de la Basse à Champagné appartenant à Madame Noelly JARRIER, Monsieur Cédric JARRIER et Monsieur Sébastien JARRIER, pour 1 € forfaitaire.   | Adopte à l'unanimité | 30 avril<br>2018   |
| 34            | <b>Rouillon - ZAC de la Mussoterie - Clôture de l'opération - Acquisition à CENOVIA</b><br>LMM doit acquérir auprès de CENOVIA un terrain à usage d'espace naturel, d'une superficie de 1 635 m <sup>2</sup> afin de préparer la clôture de la ZAC de la Mussoterie à Rouillon pour une indemnité forfaitaire de 1 €.  | Adopte à l'unanimité | 30 avril<br>2018   |
| 35            | <b>La Chapelle Saint Aubin - Boulevard Nature - Acquisition à CENOVIA</b><br>Afin d'aménager le Boulevard Nature, LMM doit acquérir auprès de CENOVIA partie des parcelles AD 125, 83, 84, 261, 241, 252 et 88 pour une superficie totale d'environ 12 328 m <sup>2</sup> , situées aux lieux-dits LA NOE, LE PREE, LE GRAND PRE, PRE DU PALLUAU, CHAMP MAURICE, LE GRAND CHAMP DES ROTTES et PRE DU CARREFOUR sur la commune de la Chapelle Saint Aubin pour un prix de 2.57 € soit un montant total d'environ 29 217.36 €. | Adopte à l'unanimité | 30 avril<br>2018   |
| 36            | <b>La Chapelle Saint Aubin - ZAC Cœur de Vie 1 et 2 - Acquisition à CENOVIA</b><br>LMM doit acquérir un ensemble de terrains à usage de voirie, d'une superficie totale d'environ 29 108 m <sup>2</sup> , auprès de CENOVIA afin de préparer la clôture de la ZAC Cœur de Vie 1 et 2 à la Chapelle Saint Aubin, pour une indemnité forfaitaire de 1 €.   | Adopte à l'unanimité | 27 avril<br>2018   |
| 37            | <b>Le Mans - Rue Hyppolite Lecornué - Cession à la société OPEN CITY DEVELOPPEMENT</b><br>LMM cède à la société OPEN CITY DEVELOPPEMENT 3 places de stationnement constituant le volume 10 de l'état descriptif de division de l'opération "Les Halles 1" pour un prix de 24 000 € net de taxe.  | Adopte à l'unanimité | 27 avril<br>2018   |
| 38            | <b>Le Mans - 51 rue du Soleil - Cession à Monsieur BRUNA</b><br>LMM cède à Monsieur et Madame BRUNA une partie de la parcelle IS n°592 pour 270 m <sup>2</sup> environ, située 51 rue du Soleil dans le secteur du Fouillet au Mans pour un prix de 50 €/m <sup>2</sup> .  | Adopte à l'unanimité | 27 avril<br>2018   |
| 39            | <b>Sargé-Lès-Le Mans - Rues des Capucines et de la Poste - Désaffectation - Déclassement</b><br>Dans le cadre du projet de restructuration du centre bourg de la commune de Sargé Les Le Mans, LMM cède à la commune, après désaffectation et déclassement d'une bande de terrain de 186 m <sup>2</sup> rue de la Poste et du parking rue des Capucines d'une superficie de 1 294 m <sup>2</sup> , les terrains non cadastrés d'une emprise totale de 1 396 m <sup>2</sup> pour un prix de (en cours de validation)          | Adopte à l'unanimité | 03 mai 2018        |
| 40            | <b>Saint Saturnin - Rue de la Bruyère - Cession à Monsieur Loïc SINQUIN</b><br>LMM accepte la cession de la parcelle cadastrée section AB n°470 d'une superficie de 85 m <sup>2</sup> à Monsieur SINQUIN après désaffectation et déclassement du domaine public communautaire, moyennant un prix de 20 €/m <sup>2</sup> soit une somme totale de 1 700 €.  | Adopte à l'unanimité | 27 avril<br>2018   |
| 41            | <b>Le Mans - Antarès - Giratoire Germaine Brière - Echange avec le Département</b><br>Afin de permettre des régularisations foncières sur le secteur d'Antarès, LMM procède à un échange sans soulte de terrains avec le Département soit :<br>acquisition auprès du Département de la parcelle PY 44p pour 100 m <sup>2</sup> environ, contre cession par LMM de la parcelle PY 212 d'une superficie de 1 534 m <sup>2</sup> .  | Adopte à l'unanimité | 27 avril<br>2018   |

| N°<br>Passage | Titre et résumé  | Vote                 | Date<br>Préfecture |
|---------------|--|----------------------|--------------------|
| 42            | <p><b>Le Mans - 39 boulevard Pierre Lefaucheur - Servitude au profit d'ENEDIS</b><br/>Afin de procéder à l'implantation de 2 canalisations souterraines sur la parcelle RV n° 293 située Boulevard Pierre Lefaucheur au Mans, LMM accepte de constituer une servitude de passage et d'entretien au profit d'ENEDIS pour toute la durée d'existence de l'ouvrage. Cette servitude est consentie à titre gratuit.</p>  | Adopte à l'unanimité | 27 avril<br>2018   |
| 43            | <p><b>Classement de voies départementales en voies communautaires</b><br/>Cette délibération annule et remplace la délibération 18-0872 du 23 février 2018 comportant une erreur dans la saisie du numéro des voies à classer rend ce remplacement nécessaire.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'ex RD 82, entre la RD230 et la LG, soit environ 180 m</li> <li>- l'ex RD 82, entre la LGV et la RD 304, au niveau du carrefour de la Mare, soit 195 m,</li> <li>- l'ex RD 230, pour assurer la continuité de la VC11, soit 50m.</li> </ul> | Adopte à l'unanimité | 27 avril<br>2018   |
| 44            | <p><b>Pénalités sur un marché d'acquisition d'un conteneur pour les déchets diffus spécifiques (marché 2016-53194)</b><br/>Il est demandé une autorisation de réduire les pénalités de 2000 € suite au marché 2016/53194 à l'entreprise ACSM.</p>  | Adopte à l'unanimité | 27 avril<br>2018   |
| 45            | <p><b>Fête du Printemps, Faites Propre du 23 au 30 mai 2018 - convention de mécénat</b><br/>Le service Propreté pilote l'organisation de la manifestation "Fête du printemps, faites propre" 2018. Dans ce cadre, une convention de mécénat entre Le Mans Métropole et la société Valor Pôle 72 (centre de tri des déchets) est proposée pour délibération.</p>  | Adopte à l'unanimité | 27 avril<br>2018   |
| 46            | <p><b>Signature d'une convention relative à la collecte des films radiographiques par la société Rhône-Alpes Argent</b><br/>La société Rhône-Alpes Argent collectera gratuitement les radiographies dans les déchèteries de Le Mans Métropole.</p>   | Adopte à l'unanimité | 27 avril<br>2018   |